

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit : KT105FCG01
Nom du produit : FOUNT CLEAN; 10KG
Manufacturier / Distributeur : FLINT Group France S.A.S.
Zone Industrielle de Breuil le Sec
F-60676 Clermont Cedex
FRANCE
Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : compliance.centre@flintgrp.com
Telephone no. : ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59
Utilisation du produit : Encre d'imprimerie. ou Additif
Historique
Date d'impression : 21.04.2011.
Date d'édition/ Date de révision : 29.09.2010.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 2

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification et étiquetage selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38
Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux et la peau.

Symbole(s) de danger :



Irritant

Mentions de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
Phrases de sécurité : S23- Ne pas respirer les [***].
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37- Porter des gants appropriés.
S60- Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Contient du (de la) :

FOUNT CLEAN; 10KG

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au sens de la Directive sur les substances dangereuses (67/548/CEE)

Nom chimique	%	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CAS	Numéro CE	Classification	
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	5-10		112-34-5	203-961-6	Xi; R36	[1] [2]
disodium metasilicate	1-5		6834-92-0	229-912-9	C; R34 Xi; R37	[1]
n,n'-methylenebismorpholine	3-5				Xn; R22 Xi; R36/38	[1]
Ethylenediamine tetraacetic acid	1-5		60-00-4	200-449-4	Xi; R36	[1]
propan-2-ol	1-5		67-63-0	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67	[1] [2]
sodium hydroxide	0.5-2		1310-73-2	215-185-5	C; R35	[1] [2]

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Ingrédients dangereux / Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)

Nom chimique	Numéro CAS	Classification
2-(2-butoxyethoxy)ethanol disodium metasilicate	112-34-5 6834-92-0	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3
n,n'-methylenebismorpholine		TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Ethylenediamine tetraacetic acid propan-2-ol	60-00-4 67-63-0	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - [Effets narcotiques] - Catégorie 3
sodium hydroxide	1310-73-2	CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1A LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE**Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 2 de 9

FOUNT CLEAN; 10KG

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne rien administrer par voie orale. Ne PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse antialcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : NE PAS utiliser de jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire., L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé., Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire., Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu., Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :

- Précautions individuelles** : Éloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Ne pas respirer les aérosols. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Précautions environnementales** : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- Méthodes de nettoyage** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

- Manutention** : En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter la création de concentrations inflammables ou explosives de vapeur dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit exclusivement être utilisé dans des zones où l'utilisation de flammes nues ou autres sources d'inflammation a été interdite. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'embruns ou de brouillard générés lors de l'application de cette préparation. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine. Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

FOUNT CLEAN; 10KG

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :
 Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
 Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des ingrédients	Limites d'exposition professionnelle
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	INRS (France, 12/2007). Remarques: Regulatory indicative exposure limits STEL: 101.2 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 15 ppm 15 minute(s). TWA: 67.5 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 10 ppm 8 heure(s).
propan-2-ol	INRS (France, 12/2007). Remarques: indicative exposure limits STEL: 980 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 400 ppm 15 minute(s).
sodium hydroxide	INRS (France, 12/2007). Remarques: indicative exposure limits TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).

- Contrôles de l'exposition** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Système respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués.
- Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.
- Peau et corps** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Mains** : L'utilisateur doit s'assurer que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit sont les plus appropriés et prennent en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.
- Gants** : En cas de manipulation prolongée ou répétitive, porter les types de gants suivants :
- Recommandé: caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, en aluminium, caoutchouc fluoré
 Autorisés: néoprène
 Non recommandé: PVC
- Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

FOUNT CLEAN; 10KG

8. PROCÉDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTÉRISTIQUES DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Apparence

État physique : Liquide.
Couleur : Bleu.
Odeur : Caractéristique.
Seuil de l'odeur : Non disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 12 à 13
Point d'ébullition : ≥ 100 °C
Point de fusion : Non disponible.
Point d'éclair : Coupe fermée: 62°C [MEASURED]
Caractéristiques d'explosivité : Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : chocs et impacts mécaniques.
Limite inférieure d'explosion : Non disponible.
Propriétés oxydantes : Non disponible.
Pression de vapeur : ≤ 23 hPa
Densité : ~ 1 g/cm³
Solubilité : Soluble dans l'eau en toutes proportions.
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.
Viscosité : Non disponible.
Densité de vapeur : Non disponible.
Vitesse d'évaporation : Non disponible.
Température de décomposition : Non disponible.
Température d'auto-inflammation : ca 204 °C

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
Matières à éviter : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

FOUNT CLEAN; 10KG

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour obtenir des détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Toxicocinétique

Absorption	: Non disponible.
Distribution	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).
Métabolisme	: Non disponible.
Élimination	: Non disponible.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	DL50 Cutané	Lapin	2700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4500 mg/kg	-
disodium metasilicate	DL50 Orale	Rat	>1000 mg/kg	-
propan-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-

Toxicité chronique : Non disponible.

Cancérogénicité : Non disponible.

Mutagénicité : Non disponible.

Térogénicité : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction : Non disponible.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Aiguë CL50 1300000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - 33 à 75 mm	96 heures
Ethylenediamine tetraacetic acid	Aiguë CE50 113000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 41000 à 62000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Chronique NOEC 24000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
propan-2-ol	Aiguë CL50 1400000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 >1400000 ug/L	Poisson - Gambusia affinis - 20	96 heures

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 6 de 9

FOUNT CLEAN; 10KG

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

sodium hydroxide	Aiguë CE50 40.38 mg/L Eau douce	à 30 mm Daphnie - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 33000 à 100000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adult	48 heures
	Aiguë CL50 125000 ug/L Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adult	96 heures
	Chronique NOEC 56 mg/L Eau de mer	Poisson - Poecilia reticulata - Young - 3 à 4 semaines	96 heures

Informations écotoxicologiques**Persistance/dégradabilité**

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
Non disponible.				

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Non disponible.			

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Non disponible.			

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITÉS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Méthodes de traitement des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 03 12* déchets d'encre contenant des substances dangereuses Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Oui.

FOUNT CLEAN; 10KG

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale concernant le transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique
Réglementation de l'Union Européenne	: Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements. Voir sections 2 et 3 pour obtenir des détails.
Teneur en COV	: ~ 1.4 % ~ 14.9578165 %
Inventaire d'Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Usage industriel	: L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: 2-(2-butoxyethoxy)ethanol RG 84
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES INFORMATIONS

CEPE MSDS Code	: 2
Texte complet des phrases R dont il est question aux sections 2 et 3 - Europe	: R11- Facilement inflammable. R22- Nocif en cas d'ingestion. R34- Provoque des brûlures. R35- Provoque de graves brûlures. R36- Irritant pour les yeux. R37- Irritant pour les voies respiratoires. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Version : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Date d'édition/Date de révision : 29.09.2010.

Page 8 de 9

